

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **77 (1951)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :
Suisse : 1 an, 24 francs
Etranger : 28 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Pour les abonnements
s'adresser à :
Administration
du « Bulletin technique
de la Suisse romande »,
Case postale Riponne 21,
Lausanne
Compte de chèques pos-
taux II. 5775, à Lausanne
Prix du numéro : Fr. 1,40

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitoux, archi-
tecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. P. Joye,
professeur; E. Lateltin, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; E. d'Okolski, architecte;
A. Paris, ingénieur; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. L. Archinard, ingénieur; Cl. Grosurin,
architecte; E. Martin, architecte; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte;
G. Furter, ingénieur; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. J. Dubuis, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration de la Société anonyme du Bulletin Technique: A. Stucky, ingénieur, président;
M. Bridel; G. Epitoux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

Le millimètre
(larg. 47 mm) 20 cts
Réclames: 60 cts le mm
(largeur 95 mm)

Rabais pour annonces
répétées

Annonces Suisses S.A.



5, Rue Centrale Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *Etude théorique et expérimentale de la dispersion du jet dans la turbine Pelton* (suite et fin), par PIERRE OQUEY, Conseiller d'Etat, ancien professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, MARCEL MAMIN et FRANÇOIS BAATARD, ingénieurs E. P. U. L., chefs de travaux. — Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne : *Diplômes*. — BIBLIOGRAPHIE. — LES CONGRÈS : *Union internationale des architectes ; Conférence sur la distribution d'eau potable*. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES : *La Foire des machines de chantier, Berne, 16-21 mars 1951*. — *Les revêtements KerVit*.

ÉTUDE THÉORIQUE ET EXPÉRIMENTALE DE LA DISPERSION DU JET DANS LA TURBINE PELTON

(Suite et fin.)¹

par PIERRE OQUEY

Conseiller d'Etat, ancien professeur à l'Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne

MARCEL MAMIN et FRANÇOIS BAATARD,
ingénieurs E. P. U. L., chefs de travaux

II. Conditions de similitude des jets

9. Le nombre de Reynolds, critère de turbulence et de dispersion

Jusqu'à maintenant, nous avons étudié le comportement des jets et trouvé des lois générales en faisant complètement abstraction des dispositions constructives des injecteurs.

Or, si l'on admet que la dispersion est due à la turbulence, l'état de turbulence d'un jet à la sortie de l'orifice n'est pas le résultat d'une génération spontanée, il dépend étroitement des organes qui précèdent. On peut donc se demander si, négligeant des facteurs importants, la théorie est fondamentalement fautive ou, dans le cas contraire, comment il se fait qu'elle donne des résultats cohérents sans tenir compte des facteurs constructifs.

Quelques réflexions sur la turbulence nous donneront la réponse souhaitée.

Tout serait évidemment facilité si l'on pouvait définir et mesurer un *degré de turbulence*; mais on sait que la notion de turbulence est toute relative et dépend de l'échelle d'observation des écoulements envisagés.

Quant au nombre de Reynolds, si commode en hydraulique, il permet de comparer deux écoulements dans des complexes de canaux géométriquement semblables et de dire que l'un est plus turbulent que l'autre, mais c'est tout. En effet, un nombre de Reynolds

$$Re = \frac{V \cdot d}{\nu}$$

où V est la vitesse moyenne en un point du courant et d une dimension quelconque du dispositif, ne fournit aucune mesure absolue de la turbulence; d peut être aussi bien la longueur de la tuyère que son diamètre d'entrée ou de sortie ou le diamètre du jet, en admettant, ce qui est suffisamment exact pour les besoins de notre étude, que le coefficient de contraction dépend de la forme de l'injecteur et non de sa grandeur.

Dès qu'il n'y a plus similitude absolue de construction, le nombre de Reynolds perd toute signification.

Toutefois, des systèmes non géométriquement semblables peuvent être comparés en partant de l'observation que la turbulence, soit les mouvements des particules liquides superposés à l'écoulement moyen, est conditionnée par les parois, dont l'influence modératrice sera d'autant plus grande qu'elles

¹ Voir *Bulletin technique de la Suisse romande* du 24 février 1951.